

LES MOULINS,

les sept piliers de la sagesse écologique

par Patrice Cadet

« Détruisez-les tous », tel est le mot d'ordre des fédérations de pêcheurs à l'encontre des moulins, 3^e patrimoine de France après les églises et les châteaux...

Oui, vous avez bien lu, c'est ce patrimoine qui a forgé nos racines rurales que l'on menace aujourd'hui de destruction en détruisant les seuils.

Pour quelle raison ? « Pour permettre aux poissons de se déplacer comme ils veulent dans les rivières ».

Pourtant, les ours polaires sont totalement libres et ils disparaissent ; c'est plus de la moitié des espèces animales protégées et libres qui auront disparu dans 15 à 30 ans.

Pourquoi ? A cause de la pollution et du réchauffement climatique.

Cette stratégie qu'on appelle restauration de la continuité écologique n'émane pas de la Communauté Européenne. Il s'agit d'une décision franco-française, résultat du lobbying d'une poignée de personnes et qui n'existe pas dans les autres pays.

La communauté européenne, elle, a demandé que chaque Etat fasse le nécessaire pour améliorer et préserver la qualité des eaux.

Pourquoi cette stratégie ne peut pas marcher ?

La plupart des seuils de moulins existent depuis plusieurs siècles. Comment serait-il possible qu'un seul poisson soit encore présent dans nos rivières aujourd'hui, si les 100 000 seuils des moulins ou agricoles existant en France depuis le moyen-âge les avaient empêchés de se reproduire ? C'est impossible.

D'autant plus que l'Agence Française de la Biodiversité publie que plus de 90 % des seuils ne sont pas des obstacles à la continuité écologique, en premier lieu parce que plus de la moitié d'entre eux sont de très faible hauteur, moins de 1 m.

COMBLE DE L'IRONIE : Chaque petit propriétaire de moulin ou de seuil reçoit une lettre de l'Administration lui demandant de détruire à ses frais sa propriété.

Même des moulins avec des seuils de quelques dizaines de cm de haut ont reçu la lettre de menace de la DDT les avertissant qu'ils sont un obstacle aux poissons, alors qu'ils se situent parfois à quelques centaines de m d'un barrage de plusieurs dizaines de m de hauteur, qui lui n'est « administrativement » pas un obstacle !!

QUI A DIT QUE, DANS NOTRE DEMOCRATIE « EXEMPLAIRE », NOUS SOMMES TOUS EGAUX DEVANT LA LOI ?

On ne peut pas faire vivre un animal dans un milieu qui ne lui convient pas

Si les animaux disparaissent depuis 1970, c'est parce que l'environnement se dégrade trop vite pour qu'ils puissent se réadapter. Stabiliser l'environnement est indispensable pour ralentir le processus et nos moulins peuvent y contribuer. Quand il s'agit d'animaux terrestres, on plante une pancarte pour interdire l'accès à la zone où ils évoluent encore et faire cesser toute perturbation. Dans les rivières, on envoie une pelleteuse !

Porter mécaniquement atteinte aux seuils, c'est simplement bouleverser le fonctionnement hydrologique du cours d'eau auquel la faune aquatique est acclimatée depuis des siècles, faisant disparaître de nombreux habitats avec les espèces qui y sont inféodées, comme l'attestent diverses observations scientifiques.

Pour camoufler la disparition des poissons, l'Agence Française de la biodiversité nous explique qu'ils n'ont rien à faire là... Les « vrais » poissons seraient ceux

qui font vendre des cartes de pêche ? Drôle de critère. Pire, pour faire croire qu'on « restaure » la biodiversité, il est procédé à des lâchers massifs de poissons qui aujourd'hui se révèlent catastrophiques puisque ces souches domestiques, en se croisant et remplaçant les souches sauvages, ont fait disparaître leur diversité génétique naturelle, source potentielle de résistance.

De l'instinct politique des députés à la révolution industrielle

L'invention des moulins a permis de libérer les femmes des travaux éreintants de broyage manuel des céréales pour fabriquer la farine, dès le premier siècle de notre ère.

Au moyen-âge, ce sont plus de 100 000 moulins qui fonctionnaient avec la force motrice hydraulique, mettant fin aux famines en produisant la farine et autres produits alimentaires, nécessaires à une population grandissante. Ils ont ensuite permis de créer toutes sortes de mouvements pour scier, forger, broyer, tourner, etc...

UN EVENEMENT EXTRAORDINAIRE a eu lieu au moment de la Révolution française, le 20 juin 1789, quand les députés de l'Assemblée Nationale Constituante font le serment d'abolir tous les privilèges mais en gardant les droits d'eau des moulins. Pour eux, ce n'était pas un privilège pour opprimer le peuple, mais pour le servir.

Cette décision politique exceptionnelle a permis l'émergence de la 1^{ère} révolution industrielle, qui reposait sur une énergie gratuite, ubiquiste, ne produisant NI GAZ A EFFET DE SERRE, NI POLLUTION. Tiens, on dirait les bases de la 3^e révolution industrielle, J. Rifkin n'a rien inventé.

Juin 1789, l'invention de l'écologie positive

Grâce à cette décision des députés de la Constituante, les moulins hydrauliques, patrimoine industriel premier de la France, sont là aujourd'hui.

Aucun de ces élus n'imaginait à cette époque qu'en diversifiant les habitats dans des rivières sauvages imprévisibles, ils allaient permettre l'installation dans ces zones refuges d'une BIODIVERSITE PISCICOLE ET AQUATIQUE d'une richesse considérable.

Ils ne savaient pas non plus que la multiplication des seuils sur les bassins versants allait PROTEGER DES INONDATIONS les villes en plaine, ce qui risque de ne plus être le cas maintenant sur la Touques en Normandie où les seuils ont été détruits.

Ils ne savaient pas non plus que les seuils, en ralentissant la rivière, allaient FAVORISER L'AUTOEPURATION DE L'EAU en stimulant l'activité bactérienne digérant nitrates, phosphore et pesticides, comme le rappelle l'expertise scientifique commandée par l'AFB (Agence Française de la Biodiversité) parce qu'il n'y avait pas de pollution.

Ils ne savaient pas qu'il faudra des seuils dans les rivières pour Y CONSERVER UN PEU D'EAU tout le long du linéaire parce que des sécheresses terribles allaient se multiplier et que les poissons ne vivent pas plus de 2 min sans eau, parce qu'il n'y avait pas alors de réchauffement climatique.

Ils ne savaient évidemment pas non plus qu'avec les roues et les turbines, les moulins pouvaient produire de L'ENERGIE ELECTRIQUE RENOUVELABLE.

En revanche, ils avaient bien compris que les moulins représentaient une activité économique d'avenir pour nos campagnes.

CHAPEAU, Messieurs les députés de l'Assemblée Constituante et MERCI POUR LA FRANCE.

Nos rivières ne seront pas des déserts....

Il est évident que la faune aquatique de nos rivières n'est pas la même que celle qui y évoluait il y a 50 000 ans, c'est parce que la biodiversité est un phénomène dynamique.

Il faut avoir l'arrogance de l'homme pour imaginer qu'on va pouvoir la figer, d'autant plus qu'en creusant des canaux pour connecter tous les bassins fluviaux européens, on va en voir arriver beaucoup de nouvelles espèces ! Elles coloniseront nos rivières naturellement, mais l'Agence Française de la Biodiversité les appellera « espèces envahissantes » pour pouvoir s'en débarrasser si jamais elles ne plaisaient pas aux pêcheurs. Alors que ces espèces se multiplient uniquement parce que le réchauffement climatique a créé chez nous les conditions qui leur sont favorables et qu'elles trouvent un espace laissé libre par la disparition de nos espèces traditionnelles qui, au contraire, ne trouvent plus cet environnement favorable. Une truite ne se reproduit pas dans une eau à 20° mais un silure va y pondre 2,5 millions d'œufs !

Faire valser la biodiversité avec l'argent du contribuable

Chaque année dans le fleuve Loire, on relâche des milliers de saumons grâce à l'argent des contribuables, pour faire croire qu'ils vont revenir, mais ils ne reviennent pas, les chiffres sont formels.

QU'IMPORTE... C'EST L'ARGENT DU CONTRIBUABLE !

Si l'Etat décidait de collecter l'argent dépensé en France pour ce genre d'opérations d'hydro-morphologie parfaitement inutiles, ce ne sont pas 20 millions d'€ qu'on pourrait donner à M. Stéphane Bern, mais 1 milliard.

CONCRETEMENT, on fait quoi ?

Ce qu'il faut faire :

- C'est entretenir et équiper les seuils et les barrages, comme le recommande d'ailleurs la loi, seul moyen pour que, demain, il y ait encore un peu d'eau par endroits dans la rivière pour y conserver une source de vie aquatique.
- Il faut recréer la symbiose entre les hommes et la nature qui durant 2 000 ans a été si favorable à la biodiversité dans nos cours d'eau, en partageant le potentiel de l'eau.

Qui sait que les 50 000 petits moulins disséminés sur nos rivières de France pourraient fournir l'équivalent d'une centrale nucléaire en électricité sans aucune nuisance et sans la moindre atteinte au paysage, puisque ces moulins, qui ont inspiré tant de nos écrivains et de nos peintres, sont totalement intégrés dans le paysage.

Quand va-t-on enfin voir un journaliste d'investigation se pencher sur la question de la continuité écologique de manière objective et impartiale ? Quand va-t-on voir nos élus se dresser contre ce gaspillage d'argent public avec la même véhémence que pour se plaindre de l'Etat qui les prive de subventions, pour mettre fin à cette barbarie culturelle et écologique ?

Questions - Réponses

L'entreprise Croix recherche des meules en silex de bonne épaisseur et de tout diamètre, afin de les remettre en activité dans de futurs moulins restaurés.

Contactez M. Thierry Croix au 02 41 92 02 43 ou 06 82 26 54 97
ou par mail sarlcroixandreetfils@orange.fr.

Site : www.restauration-moulin.fr